DLP 12-02-04006703



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 02 du 11 Février 2004 - 2 pages

Grandes Cultures

COLZA : Stade C1 - C2

Charançons de la tige

Les **prévisions** du précédent bulletin **se sont largement confirmées** (+ de 300 captures à ce jour).
La **maturation** sexuelle des femelle a été **rapide** et celles-ci vont être **aptes à pondre** en **début de semaine prochaine**.

*Réaliser votre **intervention entre le 13 et le 17**, à la faveur des journées ensoleillées prévues sur cette période.*

Au delà du 17, des pontes serons déposées ; traiter impérativement avant, ou le jour de cette date butoir.

Méligèthes

On enregistre près de 100 captures à ce jour.

*Le traitement charançons de la tige fera office de **traitement mixte charançons-méligèthes**.*

Les traitements spécifiques ne sont pas envisagés cette année sauf pression exceptionnelle du ravageur aux stades boutons floraux (scénario utopique).

Reportez-vous à la note commune méligèthes INRA-SPV-CETIOM du bulletin n° 3 du 19 février 2003.

BLE : Stade tallage

Piétin - Verse

Raisonnement de la protection

Il est nécessaire d'évaluer la nécessité ou non de traiter une parcelle puis en cas de réponse positive, de choisir le produit le plus adapté.

Evaluation du risque piétin

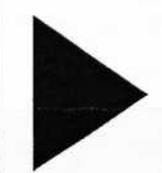
Celle-ci dépend de 2 éléments :

- ***le risque climatique***
Son niveau détermine la gravité des attaques ; le modèle Top permet de situer l'année en cours par rapport à des années de référence. Dans la région, une succession de contaminations secondaires de fin décembre à mi-mars correspond en général à de fortes attaques finales (sauf conditions climatiques durablement défavorables au piétin ultérieurement).
Le **risque climatique n'a pas évolué depuis une semaine** (pas de contaminations en février).

- ***le risque parcellaire*** *(ou agronomique)*
Ce risque, ou potentiel infectieux, est évalué en fonction du sol, de la rotation...

Une première appréciation du risque parcellaire est proposée à l'aide du tableau (page suivante). Le critère variétal n'est pas intégré à la grille, les variétés moins sensibles au piétin (note Geves de 5 et plus) n'étant pas adaptées à la région en terme de précocité pour l'instant.

D'autres éléments peuvent compléter cette appréciation du risque parcellaire (tests PCR, présence de la maladie en cas d'attaques très précoces...).



COLZA

Charançons de la tige :
Vol important, intervenir du 13 au 17

BLE

Piétin-verse :
Eléments de stratégie

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470

©. SPV Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation


4° Jo 40830



P 46

Date de semis		Type de sols		Précédents	
Avant 08/11	5	Limon	5	Blé 03	3
		Groies sèchantes	1	Blé 02	2
A partir 08/11	3	Sols de marais	0	Blé 01	1
		Autres types	3		
NOTE 1		**NOTE 2**		**NOTE 3**	

Note globale = Note 1 + Note 2 + Note 3

Niveau de risque :

Note inférieure à 10 : risque faible ;
Note de 10 à 11 : risque moyen ;
Note supérieure ou égale à 12 : risque elevé.

Interprétation :

Note inférieure à 10 : pas de traitement anti-piétin ;
Note de 10 – 11 : intervention à envisager dans les sites habituellement touchés.
Note supérieure ou égale à 12 : intervention nécessaire.

Notamment, en cas de conditions climatiques durablement défavorables au piétin, cette première approche pourra être modifiée ; **cette grille ne doit pas être considérée comme une « préconisation définitive ».**

Choix du type de produit

Celui-ci doit tenir compte de l'évolution du type de souches (voir bulletin du 02/10/03).
Malgré des attaques globalement peu élevées en 2003, **l'augmentation du pourcentage de souches Ic** (type rapide, résistantes à la fois aux triazoles et au prochloraze) **s'est confirmée dans certaines situations.**
On distinguera donc :

1/ Les secteurs concernés par la progression du pourcentage de souches Ic (pour la seconde année).
Il s'agit essentiellement de parcelles situées en Vienne avec un risque parcellaire élevé et fréquemment protégées avec du prochloraze.

Dans ces situations caractérisées par **un pourcentage moyen de Ic** de 23.5 % en 2003 (les deux tiers des valeurs sont comprises entre 15 et 50 %), **l'efficacité du prochloraze** est souvent **réduite** de façon importante.

Les résultats nationaux vont dans le même sens dès que le pourcentage de Ic dépasse 20 % environ.

Pour contrôler le piétin dans ce contexte, il est donc préférable de s'orienter vers :
- le cyprodinil seul (600 g/ha) ;
- le cyprodinil à 450 g/ha avec une triazole à action complémentaire sur le piétin ou avec la picoxystrobine.

2/ Les autres secteurs

Il comprennent surtout la Charente - Maritime (faibles pourcentages de Ic en 2002 et 2003), la Charente ainsi que les Deux-Sèvres (à l'exception pour ce département, des situations à risque parcellaire élevé à rattacher logiquement au paragraphe précédent).

Le prochloraze et le cyprodinil peuvent être utilisés indifféremment ; il est cependant préférable d'éviter les applications de prochloraze seul.

Par ailleurs, il est confirmé qu'une application supplémentaire de prochloraze induit une forte progression du pourcentage de souches Ic, même lorsque celui-ci est initialement faible.